

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX



Annexes

ANNEXES SANITAIRES – NOTE DESCRIPTIVE

Version pour arrêt

Juillet 2021

TABLE DES MATIERES

Alimentation et distribution d'eau potable	3
L'assainissement des eaux usées.....	7
La gestion des eaux pluviales.....	11
La gestion des déchets	12

Alimentation et distribution d'eau potable

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le territoire regroupe plusieurs sources permettant d'alimenter la population en eau potable (cf. figure 1 « carte de localisation des périmètres de points de captages »).

Le service d'adduction d'eau potable est géré par la Commune de Campagne de Caux depuis le 1^{er} janvier 2018. Il regroupe les quatre collectivités suivantes:

- **L'ancien SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou,**
- **L'ancien SIAEPA de Manneville-la-Goupil,**
- **La commune de Goderville,**
- **Une partie de l'ancien SIAEPA de Criquetot l'Esneval.**

L'eau distribuée sur le périmètre communautaire provient de deux ressources propres à la collectivité: le forage de Saint-Maclou et le captage de Bec-de-Mortagne. Une partie de l'eau distribuée provient également de sources extérieures à la Communauté de Communes. Les sources principales d'alimentation en eau potable sont les suivantes :

- **Le Forage Saint-Martin-du-Bec**
- **Le forage de Saint-Maclou**
- **Caux Seine-Agglo (Saint-Antoine-la-Forêt)**
- **Le forage de Bec-de-Mortagne**

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992. Ils sont établis autour des points de captage et entraînent des servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP). Cette protection

comporte trois niveaux : périmètre de protection immédiate, rapprochée ou éloignée. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource en eau au niveau des points de captage ou des zones d'alimentation en eau des points de captage, ainsi qu'empêcher la dégradation des ouvrages de prélèvement.

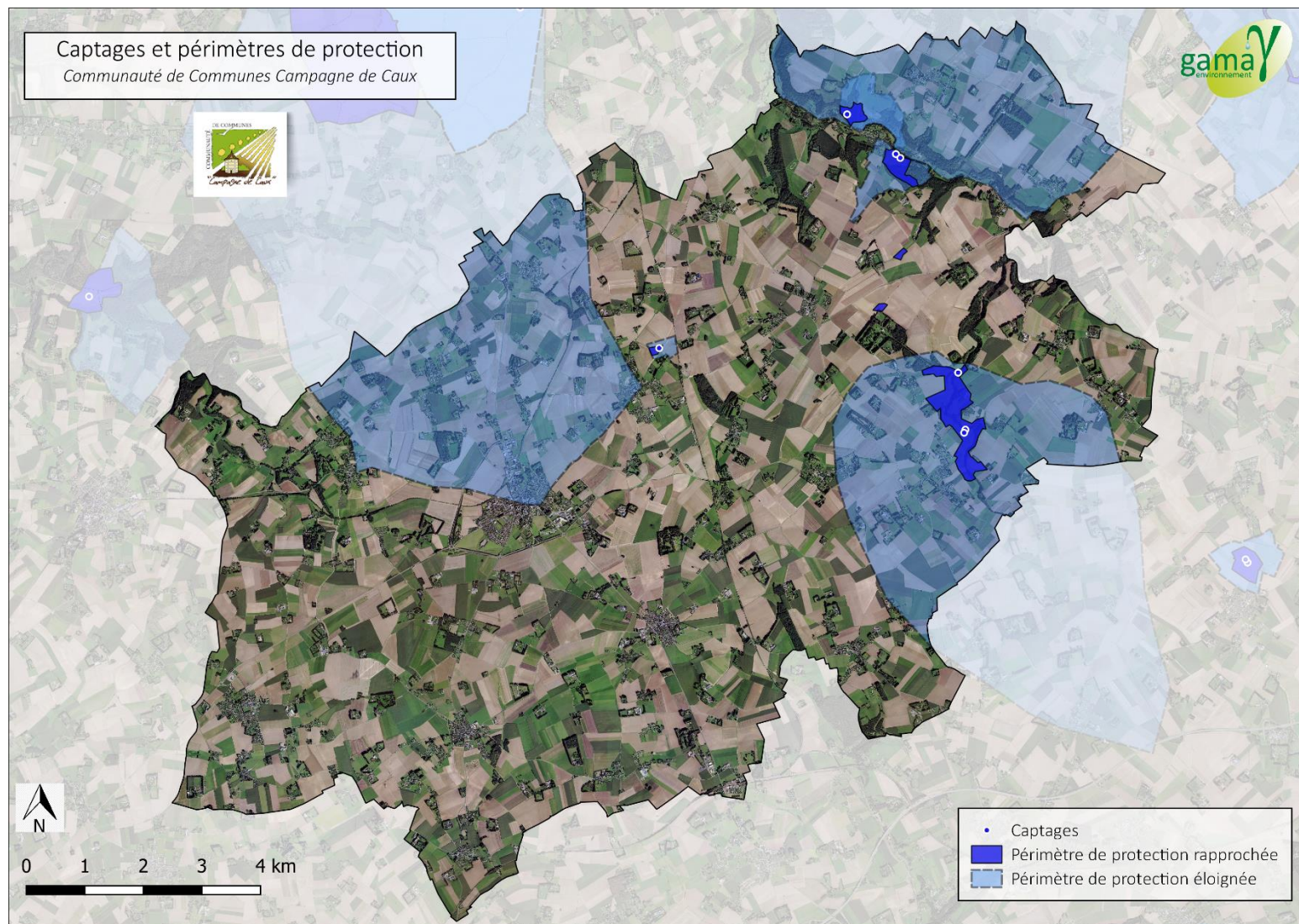


Figure 1 : Carte de localisation des points de captage, périmètres de protection et BAC de la Commune de Campagne de Caux

LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Les sources principales alimentant le territoire ont des rendements de réseaux intéressants, qui vont de 73,35% pour le moins performant, jusqu'à 96,4% pour le plus performant. On note également une prise en compte forte de la vulnérabilité du territoire aux pollutions diffuses avec le risque de pollution de la nappe et dégradation des eaux brutes prélevées pour l'AEP. D'où la réalisation de nombreuses actions pour préserver la ressource : PPRI, ouvrages, CIPAN, PAHD du BAC,...

Les enjeux de l'AEP sur le territoire est principalement de préserver des rendements du réseau aussi performants sur l'ensemble des forages et de continuer à oeuvrer en amont pour la préservation de la ressource brute.

Source principale	Communes desservies	Volume mis en distribution	Volume vendu en m3 (année 2017)	Rendement du réseau en %
Forage Saint-Martin-du-Bec	Ecraiville, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Saussezemare-en-Caux	1 323 992	791 168	73,35
Forage Saint-Maclou-la-Brière	Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil, Auberville-la-Renault, Bec-de-Mortagne, Bénarville, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Daubeuf-Serville, Gonfreville-Caillet, Grainville-Ymauville, Mentheville, Saint-Maclou-la-Brière, Tocqueville-les-Murs et Vattetot-sous-Beaumont	370 994	292 765	86,2
Caux Seine Agglo (Saint-Antoine la Forêt)	Houquetot, Manneville-la-Goupil, Virville	87 501	81 416	96,4
Captage de Bec-de-Mortagne	Goderville	153 708	115 298	76,7

Figure 2 : Les rendements des réseaux

LES BESOINS FUTURS EN EAU POTABLE

Le tableau suivant vise à donner une idée générale des effets du développement projeté sur la ressource en eau. Cette synthèse reprend les sources principales d'AEP du territoire, les bourgs desservis, le nombre de logements supplémentaires estimé et le volume d'eau supplémentaire engendré par le développement démographique d'ici 2030.

Légende du tableau (Figure 3) :

- *Source principale* : captage principal alimentant la ou les communes concernées

- *Nombre de logements supplémentaires* : Nombre de logements supplémentaires prévus à échéance du PLUi, par commune ou groupe de communes

- *Volume d'eau sup. annuel* : Volume supplémentaire annuel induit par le développement démographique d'ici à 2030 sur la base d'une consommation moyenne par abonnement domestique de 91 m³/an (chiffre issu du RPQS 2014 du SIAEP de la région de Bretteville Saint-Maclou)

- *Volume annuel mis en distribution* : volume envoyé dans les réseaux (sur l'aire d'alimentation correspondante), issu du RPQS de 2017

- *Pertes annuelles* : Volumes perdus du fait des fuites sur le réseau (sur l'aire d'alimentation correspondante), déduits du rendement issu du RPQS de 2017

Source principale	Bourgs desservis	Nombre de logements supplémentaires		Volume d'eau sup./ an en m3	Volume mis en distribution en m3	Pertes en m3
Forage St Maclou Ancien SIAEPA de Bretteville Saint Maclou	Gonfreville-Caillot	12	391	35 581	370 994	51 197
	Grainville-Ymauville	32				
	Mentheville	15				
	Saint-Maclou-la-Brière	27				
	Angerville-Bailleul	5				
	Annouville-Vilmesnil	13				
	Auberville-la-Renault	18				
	Bec-de-Mortagne	25				
	Bénarville	10				
	Bréauté	86				
	Bretteville-du-Grand-Caux	86				
	Daubeuf-Serville	24				
	Tocqueville-les-Murs	12				
Vattetot-sous-Beaumont	26					
Forage St Martin du Bec Ancien SIEPA de Criquetot l'Esneval	Ecrainville	60	128	11 648	1 323 992	352 844
	Saint-Sauveur-d'Emalleville	54				
	Sausseuzemare-en-Caux	14				
Forage Bec de Mortagne	Goderville	222	222	20 202	153 708	35 814
Caux Seine Agglo Ancien SIEPA de la région de Manneville la Goupil	Bornambusc	10	68	6 188	87 501	3 150
	Houquetot	7				
	Manneville-la-Goupil	38				
	Virville	13				
Total		809	809	73 619	1 936 195	443 005

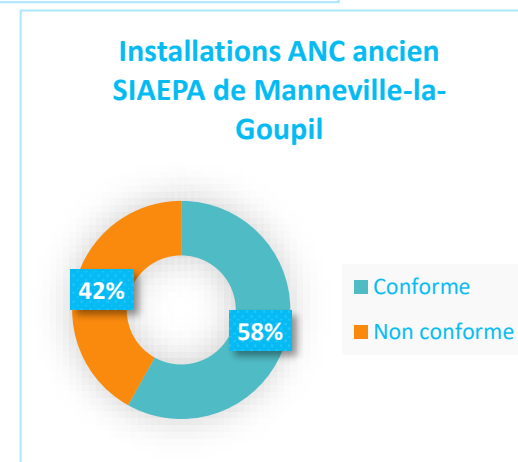
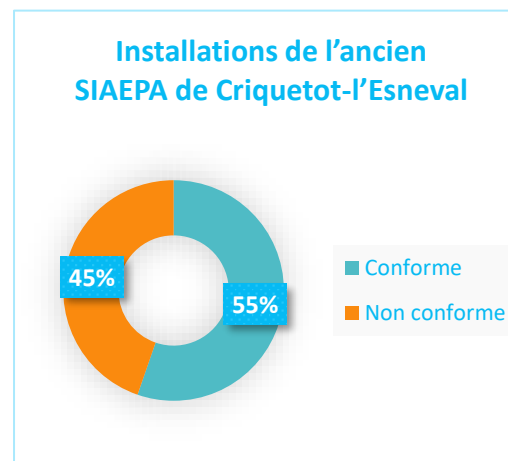
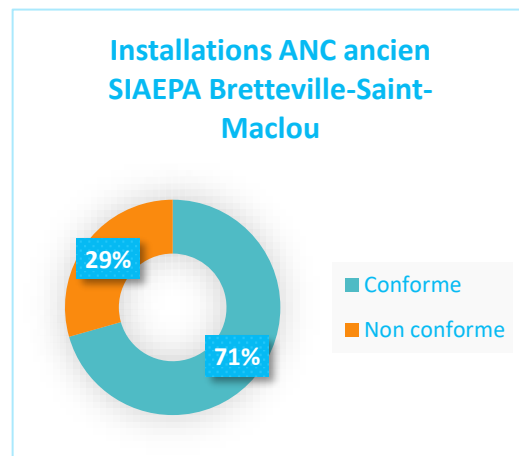
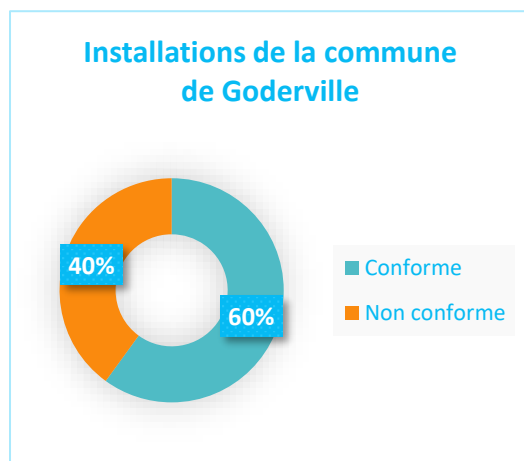
Figure 3 : Tableau du développement projeté sur le territoire et du volume d'eau supplémentaire induit

L'assainissement des eaux usées

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Au 31/12/2017, les différents services d'assainissement non collectif desservait 1 800 usagers. Le parc d'assainissement non collectif comportait 1 822 installations (RPQS 2017). Le taux de conformité des parcs (par anciennes collectivités) est compris entre 55% et 71%. Sont considérées dans le taux de conformité les installations qui ont les critères suivants :

- Absence de défaut ou conforme,
- Installation nécessitant des recommandations de travaux,
- Non conforme mais fonctionnel.



Figures 4 : Diagramme des taux de conformité des installations ANC des anciennes collectivités gestionnaires

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service d'assainissement collectif est géré par la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018, il regroupe les quatre collectivités suivantes:

- L'ancien SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou,
- L'ancien SIAEPA de Manneville-la-Goupil,
- La commune de Goderville,
- Une partie de l'ancien SIAEPA de Criquetot l'Esneval.

D'après le tableau des capacités des STEP présenté ci-dessous, plusieurs points sont à mettre en évidence :

- Plusieurs stations d'épuration qui couvrent bien le territoire,
- Des STEP obsolètes supprimées et raccordées aux nouvelles,
- Une capacité épuratoire restante très importante (3 909 EH) qui va permettre un raccordement potentiel de nouveaux habitants,
- Des STEP globalement récentes avec des résultats satisfaisants.

Les enjeux en termes d'assainissement collectif sur le territoire sont les suivants :

- **Veiller à la bonne adéquation entre l'offre d'équipements en termes de capacité d'assainissement collectif et la répartition de la population,**
- **Le développement de l'urbanisation prioritairement sur les secteurs déjà desservis par l'assainissement collectif,**
- **La prise en compte de la topographie, notamment sur la partie Est du territoire pour un bon écoulement gravitaire des eaux usées jusqu'à la STEP.**

<i>Communes connectées</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Mode de fonctionnement</i>	<i>Capacité nominale</i>	<i>Capacité utilisée</i>	<i>Capacité restante</i>
<i>BEC-DE-MORTAGNE</i>	07/2013	Boues activées	3 200 EH	1940 EH	1 260 EH
<i>BENARVILLE</i>		Lagune supprimée en 2014			
<i>BREAUTE</i>	01/1999	Boues activées	Transfert des eaux usées de Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont prévu vers la STEP de Gruchet-le-Valasse		
<i>VATTETOT-SOUS-BEAUMONT</i>	01/1989	Lagunage naturel			
<i>BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX</i>	01/2001	Boues activées	1 500 EH	1153 EH	347 EH
<i>DAUBEUF-SERVILLE</i>	1996	Lagunage naturel	750 EH	590 EH	160 EH
<i>SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE</i>	12/1979	Lagunage naturel	Raccordement à une nouvelle station prévu		
<i>ECRAINVILLE</i>	12/1982	Lagunage naturel			
<i>GODERVILLE</i>	2010	Boues activées	3 600 EH	2 972 EH	1 080 EH
<i>GONFREVILLE-CAILLOT</i>		Lagune supprimée en 2014			
<i>MANNEVILLE-LE-GOUPIL</i>	01/2013	Boues activées	1 300 EH	771 EH	529 EH
<i>MENTHEVILLE</i>		Filtre à sable supprimé en 2012			
<i>SAUSSEZEMARE-EN-CAUX</i>	2007	Lagunage naturel	400 EH	311 EH	89 EH
<i>VIRVILLE</i>	06/2008	Boues activées	630 EH	186 EH	444 EH

Figure 5 : Capacité des STEP

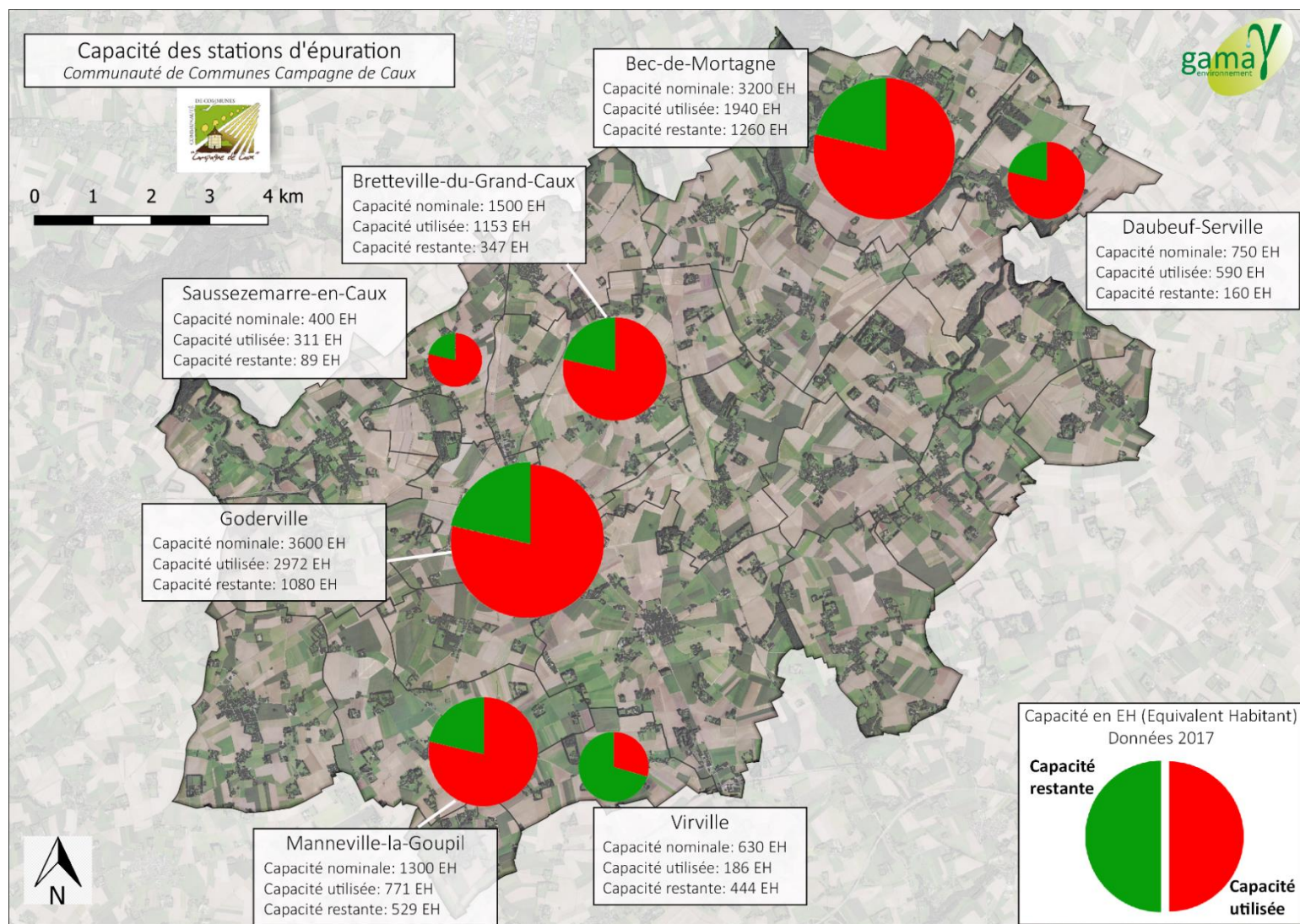


Figure 6 : Carte de la capacité des STEP en fonctionnement sur le territoire de Campagne de Caux

La gestion des eaux pluviales

Afin de préciser le risque de ruissellement et d'optimiser la gestion des eaux pluviales au sein du PLUi, la CdC a missionné le bureau d'études « ALISE » pour la réalisation d'un Schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune de Goderville et de 5 bilans hydrologiques et hydrauliques sur les communes de Bec-de-Mortagne, Bréauté, Ecrainville, Manneville-la-Goupil et Saint-Maclou-la-Brière.

Ces 6 communes ont été identifiées au regard de plusieurs critères, dont les suivants:

- La localisation de la commune (proximité de captages, situation dans un BAC)
- De la sensibilité ou vulnérabilité du bourg (PPRi, karst...)
- Problèmes de gestion des eaux pluviales connus,
- Enjeux en matière de développement du bourg.

L'étude hydrologique en cours sur certaines communes du territoire a pour objectif de:

- Dresser un état exhaustif des talwegs naturels et anthropiques sur les communes concernées,
- Identifier les éléments de paysage à conserver,
- Dresser un plan d'ensemble du système d'assainissement pluvial,
- Préciser la vulnérabilité aux inondations et pollutions des communes limitrophes situées en aval,
- Recenser et hiérarchiser les enjeux sur le territoire et les dysfonctionnements,

- Identifier les sources de pollution et la vulnérabilité de la collectivité,
- Caractériser le risque de ruissellement/inondation et l'emprise des zones inondables,
- Définir la crue historique connue.

Deux étapes ont été mises en place pour la réalisation des diagnostics hydrologiques et hydrauliques:

- La constitution d'une base de données bibliographiques,
- Des investigations terrain, permettant de caractériser et d'analyser à l'échelle parcellaire le fonctionnement hydrologique (axes de ruissellement) et la gestion hydraulique sur la commune.

La gestion des déchets

LA GESTION DES ORDURES MENAGERES (OM)

Depuis 2009, on observe une baisse continue du tonnage des ordures ménagères résiduelles, de l'ordre de 11,3% entre 2009 et 2014 (et surtout une diminution de 12,1% entre 2012 et 2013)

Cette baisse peut s'expliquer de différentes manières : la mise en place de la collecte des recyclables secs en porte-à-porte, ou encore les changements de consommation des ménages

En 2014, la CdC présentait un ratio de 210,87 kg/an/hab, soit nettement moins que la moyenne française qui était d'environ 268 kg/an/hab en 2013.

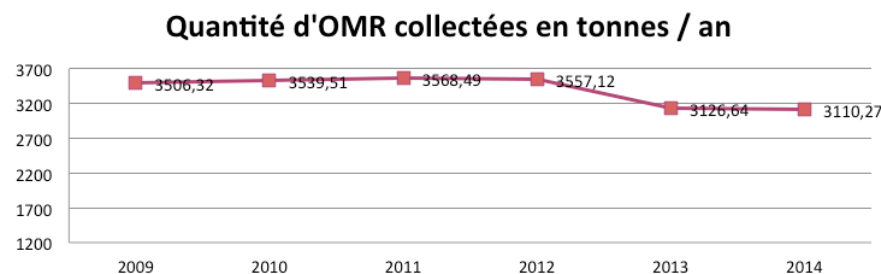


Figure 7 : Evolution des tonnages des ordures ménagères en tonnes / an

LES DECHETS RECYCLABLES

Corps plats / creux et verre collectés en tonnes / an

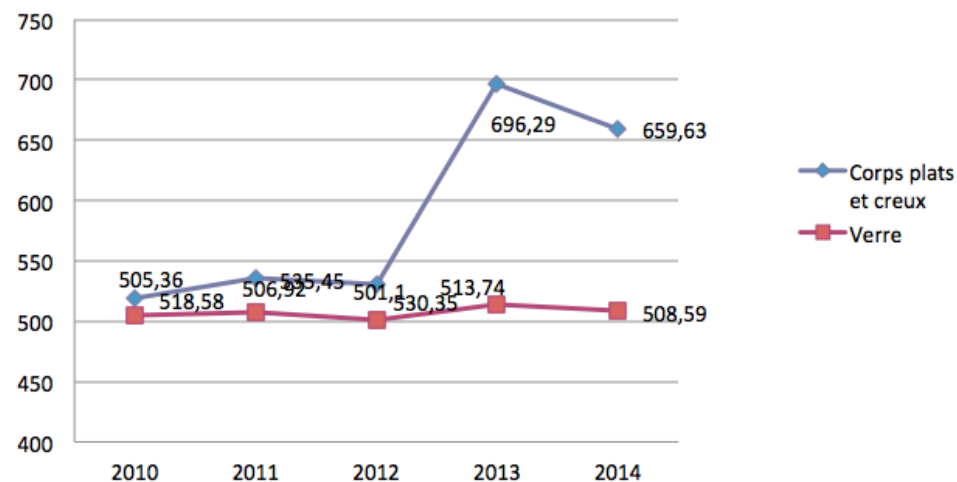


Figure 8 : Evolution des tonnages des emballages du verre en tonnes/an

Entre 2010 et 2012, il y a eu une légère augmentation du tonnage collecté de recyclables secs, et une plus conséquente entre 2012 et 2013 dû au passage en porte-à-porte pour la collecte des emballages et papiers.

L'enjeu en termes de gestion des déchets sur le territoire est de poursuivre la politique de diminution et de tri des déchets mises en place.